

SEMAINE DU LUNDI 25 JANVIER AU DIMANCHE 31 JANVIER 2016

---

## **Transferts fédéraux en santé : le vieillissement doit dicter le financement, dit Québec**

**La Presse, 1/23/2016, Cyberpresse (#réf : 7119)**

Ariane Lacoursière

Longueur : Moyen; Catégorie : Santé

Mots-clés : Financement, transferts fédéraux, Vieillissement de la population

*Au terme d'une réunion de deux jours à Vancouver, la ministre fédérale de la Santé, Jane Philpott, a accepté de rehausser les transferts fédéraux en santé qu'elle versera aux provinces, sans toutefois préciser de montant. En entrevue hier, le ministre de la Santé du Québec, Gaétan Barrette, a évoqué les sujets discutés avec ses homologues provinciaux cette semaine. Au cours des prochains mois, le principal enjeu entre Québec et Ottawa sera de déterminer comment les transferts fédéraux seront répartis entre les provinces, explique le ministre Barrette. « Nous voulons que le principal critère soit le vieillissement de la population », dit M. Barrette, qui reconnaît qu'il n'y a pas consensus sur le sujet au pays. Certaines provinces préféreraient par exemple que le taux de pauvreté ou le poids démographique des communautés autochtones jouent sur le financement. « Je crois aussi qu'il faut éviter de calculer les transferts fédéraux en fonction de plusieurs critères, car à ce moment, ça reviendra à calculer en fonction du per capita comme c'est fait actuellement », dit le ministre. Dans un autre ordre d'idée, même si divers organismes québécois ont demandé au cours des derniers jours à la ministre Philpott d'intervenir pour empêcher Québec de normaliser les frais accessoires, le sujet n'a pas été abordé lors de la rencontre. La question de la légalisation du cannabis a aussi été longuement discutée. Mais aucun consensus n'en a été tiré selon le ministre Barrette. Alors que la Colombie-Britannique souhaite qu'Ottawa établisse rapidement des règles claires à ce sujet, le Québec souhaite plutôt que le fédéral « prenne son temps pour faire les choses correctement », dit-il. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201601/23/01-4942972-transferts-federaux-en-sante-le-vieillissement-doit-dicter-le-financement-dit-quebec.php>.*

---

## **L'école obligatoire de 4 à 18 ans, clame une étude**

**La Presse, 1/25/2016, Cyberpresse (#réf : 7117)**

Louise Leduc

Longueur : Moyen; Catégorie : Éducation

Mots-clés : Âge scolaire, Taux de diplomation, Lutte au décrochage

*Trois chercheurs de HEC Montréal, Jonathan Deslauriers, Robert Gagné et Jonathan Paré, dans le bilan 2015 **Productivité et prospérité au Québec**, dénoncent vertement le peu d'égard du gouvernement envers l'éducation et ce que cela suppose en retard en matière de productivité et d'innovation pour le Québec. Tous les enfants québécois devraient fréquenter la maternelle dès l'âge de 4 ans, et l'école devrait être obligatoire jusqu'à 18 ans, à moins d'avoir décroché un diplôme valable avant cela. Et cela n'inclut pas le diplôme d'études secondaires général, qui ne mène nulle part. M. Gagné précise que les idées qu'il avance aujourd'hui – les maternelles universelles, l'école obligatoire jusqu'à 18 ans – ne devraient en aucun cas se traduire par une augmentation des impôts. Il faudrait plutôt, dit-il, que le gouvernement se recentre sur ses missions principales et qu'il cesse de s'éparpiller dans des centaines de microprogrammes. S'ils assurent ne pas chercher ici à désavouer le réseau des CPE, les chercheurs déplorent que « les enfants issus des CPE et garderies – sans compter ceux qui évoluent hors du système – arrivent en maternelle 5 ans avec un bagage de connaissances et d'habiletés inégal [...] ». La lutte contre le décrochage doit aller « plus loin que le simple fait de terminer le parcours général au secondaire, peut-on lire. Sans une formation spécialisée, que ce soit au niveau professionnel, technique ou universitaire, les jeunes ne sont pas outillés pour entrer sur le marché du travail, qu'ils aient obtenu ou non un diplôme d'études secondaires ». Les chercheurs de HEC Montréal observent que l'école est déjà obligatoire jusqu'à 18 ans à certains endroits – en Ontario, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, par exemple. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201601/24/01-4943412-lecole-obligatoire-de-4-a-18-ans-clame-une-etude.php>.*

---

## **L'uniforme obligatoire en voie de devenir la norme dans les écoles publiques**

**La Presse, 1/25/2016, Cyberpresse (#réf : 7118)**

Sara Champagne

Longueur : Moyen; Catégorie : Éducation

Mots-clés : Écoles publiques, Parents, Comités de parents

*Les écoles publiques où l'uniforme complet n'est pas obligatoire sont en voie de devenir l'exception au Québec. Dans un contexte de concurrence avec les établissements d'enseignement privés, il ne subsistera bientôt qu'une seule école où l'uniforme ne sera pas obligatoire sur le territoire de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB), à Montréal. Au Québec, l'adoption d'un code vestimentaire avec uniforme partiel ou complet relève de chaque école, et non des*

## REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE Semaine du 25 au 31 janvier

*commissions scolaires. La présidente de la Fédération des comités de parents du Québec, Corinne Payne, estime que le phénomène des uniformes complets dans les écoles est largement dû à la concurrence que se livrent le public et le privé. Elle croit aussi qu'il s'agit d'un moyen de baliser l'hypersexualisation chez les adolescentes. « L'hypersexualisation vestimentaire est un problème depuis des années dans les écoles. C'est une façon de le contrôler. » À la Commission scolaire de Montréal (CSDM), l'uniforme partiel ou complet est aussi en pleine montée. À l'heure actuelle, 21 écoles secondaires sur 29 imposent l'uniforme ou un code vestimentaire strict, avec des couleurs, des modèles et des longueurs à respecter. La présidente de la CSDM, Catherine Harel Bourdon, explique que les premières écoles à avoir adopté un uniforme sur son territoire étaient situées dans des quartiers du nord de la ville, où il y avait un problème grandissant avec les gangs de rue. « C'est également une façon de diminuer la disparité entre les jeunes en matière d'habillement, de vêtements griffés, ajoute Mme Harel Bourdon. Les écoles où l'uniforme n'est pas obligatoire sont en train de devenir l'exception. » La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse avait déjà publié un avis, dans les années 90, où elle se penchait sur les clauses de la Loi sur l'instruction publique (LIP) et la notion de gratuité. Selon les conclusions des conseillers juridiques, l'imposition d'un code vestimentaire ou de l'uniforme dans une école publique ne constitue pas une atteinte à la liberté des élèves, au droit au respect de leur vie privée, à leur droit à l'égalité ou au droit à l'instruction publique et gratuite. Elle ne porterait pas non plus en soi atteinte à la liberté d'expression, à moins que l'élève puisse démontrer que le port d'un vêtement envoie un message précis. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201601/25/01-4943420-luniforme-obligatoire-en-voie-de-devenir-la-norme-dans-les-ecoles-publiques.php>.*

---

### **Aide sociale – une vaste coalition se forme contre la réforme**

**Le Devoir, 1/25/2016, <http://www.ledevoir.com/> (#réf : 7120)**

Presse canadienne

Longueur : Moyen; Catégorie : Lutte à la pauvreté

Mots-clés : Aide sociale, Intégration à l'emploi, Mesures d'employabilité

*Le projet de loi 70 qui vise à favoriser l'intégration à l'emploi pour les bénéficiaires de l'aide sociale suscite de la grogne en particulier pour les membres de la Coalition Objectif Dignité. Selon le porte-parole de la Coalition, Serge Petitclerc, ce qui est problématique, c'est l'« approche punitive » préconisée par Québec. M. Petitclerc a souligné que le gouvernement souhaite « réintroduire l'obligation de participation aux mesures d'employabilité pour les premiers demandeurs d'aide sociale » aptes à travailler, et ce, même s'« il n'y a jamais de dénouement heureux avec ça ». La vice-présidente de la Confédération des syndicats nationaux, Véronique de Sève, a laissé entendre, pour sa part, que l'approche coercitive si chère aux libéraux est plutôt simpliste. « C'est de la politique à courte vue. C'est comme s'ils disaient : "il y a des postes qui sont disponibles, il y a du monde qui ne travaille pas. Alors, on met ça*

**REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE**  
**Semaine du 25 au 31 janvier**

*ensemble” ». Mme de Sève a ajouté que si le gouvernement entretient vraiment le désir d’améliorer le marché provincial de l’emploi, il devrait plutôt s’efforcer de favoriser la mise en place « de conditions de travail acceptables, dignes ». « Si on augmentait le salaire minimum, peut-être bien qu’on aurait des personnes qui sortiraient de la pauvreté beaucoup plus facilement », a-t-elle cité comme exemple. Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/461069/le-projet-de-loi-70-denonce-par-plusieurs-organismes-et-syndicats>.*

---

**Un enfant sur neuf vit en zone de conflit**

**e, 1/26/2016, A5 (#réf : 7121)**

Isabelle Paré

Longueur : Moyen; Catégorie : International

Mots-clés : Enfance, Zones de guerre, Éducation

*Un enfant sur neuf vit désormais dans des zones frappées par la guerre ou les conflits violents, soit près de 250 millions d’enfants à travers le monde, estime l’UNICEF. Une situation critique qui double le risque de décès de causes évitables chez les petits de moins de cinq ans, vulnérabilisés par la malnutrition, les maladies infectieuses et l’absence de soins de santé. L’organisme qui se consacre à l’enfance a chiffré lundi à quelque 2,8 milliards \$ US le financement nécessaire pour répondre en 2016 aux besoins urgents de 43 millions d’enfants, dans 63 pays où perdurent des crises humanitaires provoquées par des conflits ou des catastrophes écologiques liées aux changements climatiques. Pour la première fois de son histoire, l’UNICEF prévoit consentir pas moins du quart de son effort humanitaire à l’éducation, soit deux fois plus qu’à l’ordinaire, compte tenu des besoins pressants observés chez des millions d’enfants déplacés à l’intérieur ou à l’extérieur de leur pays. Ces besoins à l’éducation de base dépassent la seule zone du Moyen-Orient, et se font aussi pressants dans la région centrafricaine, notamment au Nigeria, là où le mouvement insurrectionnel islamiste Boko Haram a poussé à l’exode près de 1,2 million de personnes, dont de nombreux enfants. Somme toute, le gros de l’aide réclamée par l’organisme humanitaire, soit plus de 1,6 milliard de dollars, vise à aider les populations syriennes déplacées dans les pays limitrophes de la Syrie, alors que 188 millions sont jugés nécessaires pour venir en aide aux enfants victimes de la violence qui sévit dans le nord du Nigeria. Lien : <http://www.ledevoir.com/international/actualites-internationales/461207/un-enfant-sur-neuf-vit-en-zones-de-conflit>.*

---

**NOTE:** *Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d’exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n’endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d’intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.*